

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLENAY**

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 15
Présents : 13
Votants : 14

Date de la convocation :
09 septembre 2026

Date d'affichage :
09 septembre 2026

Présents : Mesdames Cathy BATISTE, Romane DEPARDAY, Marina DUPUY, Nadia MARDON, Isabelle MICHAUD, Nalia MICHOUX, Evelyne MILLEREUX Messieurs Michel CANTENEUR, Laurent GERMAIN, Cyril JOUNEAU, Philippe LEVIEUX, Jean-Michel MARTINAT, Benjamin RONDIER.

Excusés avec pouvoir : Caroline ARTHU pouvoir à Cathy BATISTE

Absent : Julien JOURDAINE

Secrétaire de séance : Benjamin RONDIER

DELIBERATION N° 2026-44

Objet : Bornage d'une propriété communale non cadastrée en vue de l'implantation d'un poste électrique

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du projet d'implantation d'un poste électrique destiné à desservir le futur exploitant Enedis « Chemin des Baisses Cou », il est nécessaire de procéder au bornage de la propriété communale concernée.

À cet effet, la SELAS NEUILLY, chargée de procéder aux opérations de bornage, a établi un plan permettant de déterminer et de matérialiser les limites de la propriété communale non cadastrée concernée par l'implantation du futur poste électrique et les propriétés riveraines cadastrées :

- Section AB parcelle 0035 sise 1 rue du Patureau appartenant à la SA d'HLM France Loire
- Section AB parcelle 0036 sise le Patureau du Chêne appartenant au groupement Foncier Agricole Marié

Après avoir pris connaissance des plans et documents présentés par la SELAS NEUILLY, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur leur approbation et à acter le document de bornage présenté. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le plan de bornage établi par la SELAS NEUILLY, concernant la propriété communale non cadastrée destinée à accueillir le futur poste électrique Enedis.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation et à la régularisation de cette opération de bornage.

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 17 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Benjamin RONDIER



Le Maire,
Marina DUPUY

